

Le plan local d'urbanisme en vigueur



Le conseil municipal de la ville de Revel a approuvé, par une délibération lors de la séance du 19 juin 2013, le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de planification en matière d'urbanisme de la commune. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000.

Ce dernier organise la réduction des zones constructibles pour une surface d'un peu plus de 18 hectares :

- * le développement s'orientera vers une plus grande densification des secteurs urbains et une polarisation autour de la Bastide
- * 6 secteurs de la commune ont fait l'objet d'orientations d'aménagement afin d'assurer une homogénéité entre les nouveaux quartiers et les anciens
- * extension de la zone d'activités de la Pomme afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises générant des emplois
- * les opérations de construction importantes devront prévoir l'intégration de logements sociaux
- * en matière d'assainissement pluvial, contrôle des débits pour limiter les conséquences des phénomènes de crue
- * le Droit de Préemption Urbain a été recalé sur les nouveaux zonages

A noter que la révision du nouveau PLU devra être relancée très prochainement afin de mettre le document en compatibilité avec les récentes lois d'urbanisme, notamment les deux lois du

Grenelle de l'environnement et ainsi améliorer la prise en compte de l'environnement dans le développement urbain.